

Que faire de ses lampes usagées ?

Récylum a mis en ligne sur son site internet un outil de géolocalisation. Il permet aux particuliers et aux professionnels de savoir où déposer leurs lampes pour qu'elles soient recyclées.

Un large réseau de points de collecte

1221 distributeurs professionnels, 1014 distributeurs grand public, 867 déchèteries sont aujourd'hui équipés de conteneurs de collecte pour les lampes usagées (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes sodium haute pression et basse pression, lampes à leds et autres lampes techniques). Les particuliers et les professionnels ont ainsi la possibilité de rapporter leurs lampes sur de nombreux points de collecte mais ne savent pas toujours comment les trouver.

Un outil de géolocalisation

Désormais, grâce à l'outil de géolocalisation en ligne sur le site Internet de Récylum, ils identifient en quelques clics le point de collecte le plus proche de chez eux.

Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur www.recylum.com.
- Cliquez sur le cadre « Que faire de vos lampes ? ».
- Entrez votre adresse ou votre code postal et indiquez si vous êtes un particulier ou un professionnel.
- Vous arrivez directement sur une carte où sont représentés les points de collecte à proximité. Un tableau en dresse la liste et indique leurs coordonnées.

Type	Code Postal	Rues	Adresse	Ville	Distance*
	75000	CASTORAMA	90 AVENUE HENRI BARBUSSE	SARTROUVILLE	1
	75001	SERIMCO	134 RUE DE CHANZY	HOULLES CEDEX	1
	75020	LE CHAMOS LOGISTIQUE	5 RUE DE LA RIVIERE	CARRIÈRES SUR SEINE	2

A savoir

- La liste est non exhaustive car de nombreux points de collecte sont en cours d'inscription.
- Tous les distributeurs ont l'obligation de reprise 1 pour 1, c'est-à-dire dans la limite des quantités achetées. L'outil de géolocalisation ne recense que ceux qui font appel à Récylum pour le recyclage des lampes de leurs clients.
- Les Points de collecte grossistes sont réservés aux professionnels.
- Certaines déchèteries acceptent en petites quantités les déchets des petits professionnels en plus de ceux des particuliers.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune ou de votre distributeur.

Attention : les ampoules à filament et les ampoules halogènes ne sont pas concernées par la collecte sélective et le recyclage. Jetez-les avec les ordures ménagères, et surtout pas avec le verre. Cela risquerait d'en empêcher le recyclage.

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.recylum.com

Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com
Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr